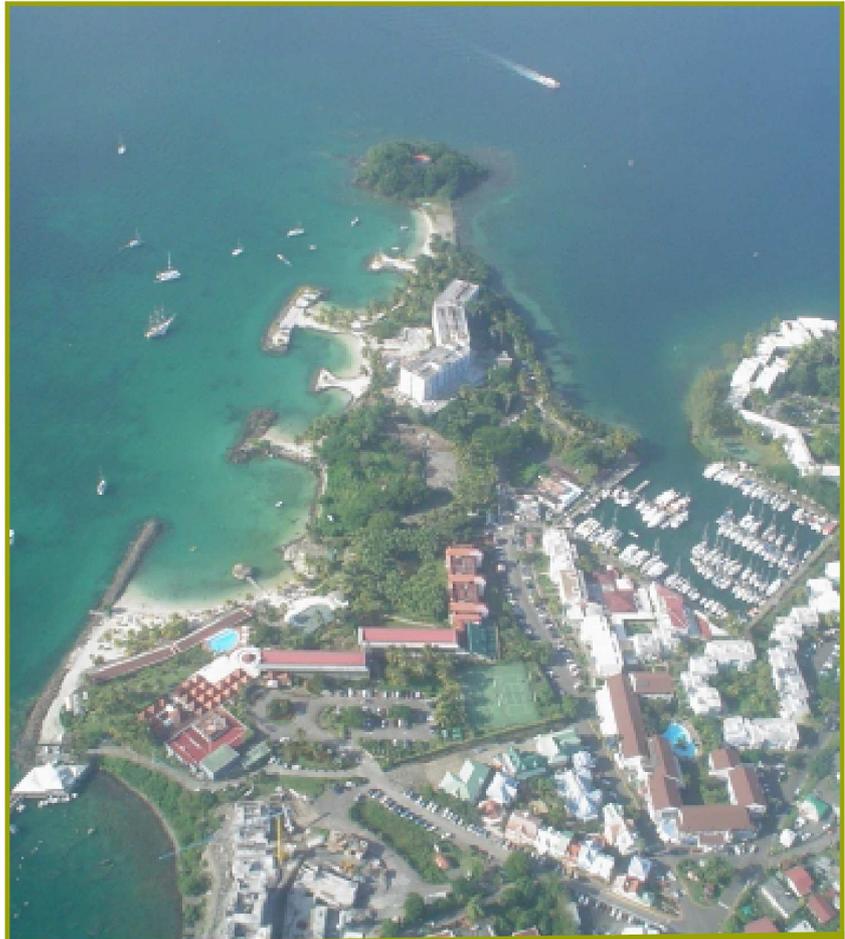


2008 RÉGION MARTINIQUE

**BILAN DE LA
MISE EN OEUVRE
DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT
RÉGIONAL**



ADUM

**CHAPITRE 4 :
LES POLITIQUES PUBLIQUES**



CHAPITRE 4 : LES POLITIQUES PUBLIQUES DES ANNÉES 2000 ET LE SAR DE 1998

L'établissement du bilan du Schéma d'Aménagement Régional au regard des politiques publiques de développement et d'aménagement est très comparable à une démarche d'évaluation. Il en résulte une méthode de travail, classique en la matière, s'ordonnant en trois pas successifs correspondant à autant de chapitres et fournissant des réponses à autant de séries de questions :

- Le référentiel d'évaluation (voir introduction) : quels étaient respectivement l'objectif générique – la «vision» de développement et d'aménagement et les objectifs opérationnels ou thématiques devant concourir à sa mise en œuvre ?
- L'analyse évaluative des politiques publiques tant contractuelles que celles relevant plus directement du Conseil Régional, avec réponses apportées aux questions suivantes :
 - Dans quelle mesure leur analyse permettent-elles (10 ans plus tard) de conclure à la bonne ou moins bonne mise en œuvre de l'objectif générique et des objectifs opérationnels.
 - En quoi les objectifs et orientations qu'ils fixent pour les années à venir sont-ils encore conformes aux lignes d'action et à la « vision » du S.A.R. de 1998.

Les documents analysés au regard du SAR

Trois critères ont présidé à la sélection des documents analysés : le temps, le contenu et la nature politique.

Le Schéma d'Aménagement Régional de la Martinique a pour l'essentiel été élaboré au milieu des années 90, arrêté en 1997, adopté en janvier 1998 avant approbation en décembre 1998 par décret en Conseil d'Etat.

Les documents immédiatement postérieurs s'agissant en particulier du document unique de programmation – le DOCUP – et du contrat de plan Etat et Région –le C.P.E.R.- pour la période 2000-2006 valant programmation des fonds européens, nationaux et autres contributeurs de la Martinique font partie de la présente analyse.

Les documents de contractualisation entre l'Europe, l'Etat et les pouvoirs publics et autres contributeurs martiniquais valant pour la période 2007-2013 sont eux analysés et permettent au travers de leurs composantes « Diagnostic » de prendre connaissance des évolutions des politiques de développement et d'aménagement entre 2000 et 2007.

Au delà des documents de contractualisation, sont également pris en compte les documents récents qui rendent compte de la situation et des orientations relatives à des domaines importants du développement et de l'aménagement en Martinique : tourisme, développement économique, protection de la nature, environnement. Ces documents sont non seulement récents (2006, 2007) mais sont par ailleurs sous la responsabilité entière ou importante du Conseil Régional permettant ainsi de rendre leur référence au S.A.R. plus pertinente et directe.

Au regard de ces critères ont été intégrés à l'analyse les documents suivants :

Réf 1 - Contrat de projets Etat-Région-Département de la Martinique, 2007-2013

Réf 2 - Programme de développement rural régional, F.E.A.D.E.R, 2007-2013

Réf 3 - Evaluation stratégique environnementale du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013, Préfecture de la Région Martinique.
Oréade Brèche et ACT Consultants, mai 2007.

Réf 4 - Schéma de développement et d'aménagement touristique de la Martinique, 1999

Réf 5 - Schéma martiniquais de développement économique : Entreprendre la Martinique – Martinique 2025 ; 2007

Réf 6 - Révision de la Charte du Parc - Avant Projet, Parc Naturel Régional de la Martinique (avec l'aide des cabinets ACT Consultants, ACER, Campestre et Contrechamp), octobre 2007

Réf 7 - Agenda 21 : Programme d'action globale, Ville de Sainte-Anne (avec l'aide d'Emmanuel Leguy et J.Ph. Pinceau Clusel), 2004.

Réf 8 - Profil environnemental de la Martinique, DIREN (avec l'aide de B.R.L. Ingénierie), avril 2000

Réf 9 - Modalités d'interventions et protocole d'accord des financeurs, FRAFU, janvier 2004.

Réf 10 - Diagnostic et Plan de Gestion – Site classé de la Presqu'île de la Caravelle, DIREN, décembre 2007

Réf 11 - Le Conservatoire du littoral Martinique : la politique d'acquisition.

Réf 12 – Région Martinique – Complément de programmation (du DOCUP 2000-2006) modifié dans le cadre de la révision à mi-parcours : avril 2007

Ces politiques publiques ont toutes été élaborées entre 1999 et 2007 : elles portent trace d'une période déjà longue (8 à 10 ans) de mise en œuvre et annoncent les voies à emprunter pour la dizaine d'années à venir.

L'analyse distingue les politiques publiques contractuelles relevant :

- ✓ Du cadre réglementaire établi pour la détermination du Contrat de Projets Etat-Région et des programmes opérationnels conclus avec l'Union Européenne : respectivement F.E.D.E.R. et F.E.A.D.E.R. (Réfs. 1,2 et 12)
- ✓ Des politiques non contractuelles où la responsabilité de la Région est soit exclusive (Réf 5) soit importante (Réf 4 et 6).

A titre complémentaire, les documents rendant compte de politiques relevant exclusivement du champ de l'environnement ont également été considérés (Réf 7, 8, 10 et 11).

1. Les politiques publiques contractuelles

L'analyse porte sur les deux périodes :

- ✓ 2000-2006, période de mise en œuvre des objectifs et orientations du S.A.R. de 1998.
- ✓ 2007-2013 : période correspondant au bilan de la mise en œuvre des politiques contractuelles précédentes d'où inflexions, prorogations ou novations.

On présente d'abord une comparaison entre les deux périodes de programmation (2.1.1) avant de s'attacher plus particulièrement à l'analyse des politiques contractuelles présentes et à venir : 2007-2013 (2.1.2).

1.1. La comparaison entre les deux périodes de programmation

a) Présentation des deux tableaux

En **colonnes** les **champs opérationnels ou domaines** selon une typologie volontairement homogène avec les objectifs opérationnels du S.A.R. 1998 soit la liste suivante :

- ✓ Agriculture + forêt et pêche
- ✓ Tourisme
- ✓ Armature urbaine subdivisée en :
 - Pôles urbains, centralités (les nœuds)
 - Infrastructures et services de transports – déplacements intérieurs (les arcs)
 - Infrastructures et services d'information et communication (les arcs de l'information).
- ✓ Accessibilité extérieure (ports, aéroport)
- ✓ Mise en valeur du patrimoine culturel
- ✓ Grandes fonctions collectives : enseignement, santé, action sociale, sport
- ✓ Environnement, subdivisé en :
 - Espaces et ressources naturelles
 - Energies renouvelables
 - Prévention des risques

En **lignes** la typologie des **territoires majoritairement ou exclusivement concernés** par les politiques contractuelles ; soit les 4 postes suivants :

- ✓ Agglomération foyale : **centralisation explicite**
- ✓ Martinique hors l'agglomération foyale : **décentralisation explicite**
- ✓ A priori **à la proportionnelle** de l'espace de l'ensemble de la Martinique
- ✓ Selon l'origine territoriale de la genèse des projets donnant lieu à appui : logique ascendante.

b) Les montants programmés et la question de la consolidation

A cet égard, la différence entre les deux tableaux est grande :

- *Le tableau 2000-2006* établi à partir de la (Réf 1) est le résultat direct de la consolidation des différents constituants –et contributeurs- des politiques

publiques contractuelles : Etat national, Région, Département, autres contributeurs soit publics (A.D.E.M.E., Chambres consulaires, autres contributeurs) soit privés (avec notamment les entreprises ou associations bénéficiant de subventions) ; fonds européens avec respectivement le FEDER, le FEOGA devenu pour la période 2007-2013 le FEADER, le F.S.E.

- *Le tableau 2007-2013 est issu d'un récolement de 3 documents :*
- (Réf 1) : le contrat de projets Etat – Région – Département, très complet en termes de plans de financement.
 - (Réf 3) : l'évaluation environnementale du P.O. FEDER 2007-2013 ; il indique les montants affectés aux différentes mesures relevant des 7 axes du programme. Il n'indique pas par contre les plans de financement correspondant.
 - (Réf 2) : les trois tomes du P.O. FEADER qui ne croisent pas non plus les montants correspondants aux quelques 30 mesures des 4 axes du programme avec les contributions des autres contributeurs.

Dans ces conditions, le traitement de récolement n'a pas pu être totalement exhaustif.

c) Le champ des programmes considérés

Un certain nombre de Programmes (Axes ou projets de mesures) n'ont pas été pris en compte car trop éloignés du champ et contenu matériel du S.A.R. La liste correspondante est la suivante au regard de chacun des documents analysés.

Période 2000-2006 (Réf 12)	
	Montant en M d'€
Axe 2 – Aides directes aux entreprises et structures d'accueil	57,5
Axe 5 – Outils financiers	32,0
Axe 6 – Ligne 6-2 (transferts de technologie)	9,5
Axe 7 – Egalité des chances (hommes – femmes notamment)	2,5
Axe 8 – L'ensemble des mesures de 8-2 à 8-9 concernant l'inclusion par l'emploi et la formation	212,7
Axes 13 et 14 – Coopération régionale et Ingénierie	25
Total des champs exclus	339,2

En conséquence, le total des crédits programmés 2000-2006 relevant de la présente analyse s'élève à :

1466 millions d'Euros, arrondis

S'agissant de la période 2007-13 une réfaction de même nature a été opérée portant selon les 3 documents utilisées sur les projets, axes ou mesures ci-après.

Contrat de projet	P.O. FEDER	P.O. FEADER
Projet 11 – Inclusion sociale par la formation et l'éducation = 20,2 M€	Axe 1 - Développement économique = 169,5 M€ Axe 7 - Assistance Technique = 11M€	Assistance Technique = 5,5 M€

Dans ces conditions, le total des crédits programmés 2007/2013 relevant de la présente analyse s'élève à =

1 179 millions d'Euros, arrondis

Par ailleurs, un « absent de marque » de l'ensemble des programmes contractuels est le **programme des investissements routiers**¹. Le schéma d'aménagement du réseau routier national ne nous a pas été communiqué. Cependant, une documentation synthétique sur le plan d'aménagement des routes nationales (P.A.R.N.) 2004-2007 est disponible. Il y est fait recours au niveau des commentaires.

Ainsi, expliqués quant à leur présentation et contenu les deux tableaux sont présentés dans les pages suivantes.

¹ Cette absence s'explique en partie par l'autonomie financière des programmes routiers vis à vis du financement Contrat de Projet avec l'Etat et des Programmes opérationnels européens. La ressource essentielle est en effet interne. Le fonds d'investissement pour les routes et les transports est majoritairement doté à partir des taxes sur les produits pétroliers et carburants consommés en Martinique. Les apports complémentaires du Feder sont évidemment pris en compte dans le tableau de synthèse page suivante mais sont peu importants.

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES (2000-2006) – TABLEAU DE SYNTHESE

	Répartition par domaine (ou fonction)											Total			
	Agriculture	Tourisme	Grandes Fonctions Collectives (G.F.C.)	Armature urbaine				Accessibilité extérieure (ports, aéroport)	Valorisation Patrimoine culturel	Environnement					
				Pôles urbains centre ville	Transp. collectifs	Transp. maritimes	Infrastr. numériques			Ressources naturelles	Energie		Risques		
Agglomération foyaleise (concentration)				119,5				32,2							434,2
Nord et Sud de la Martinique (déconcentration)	276	163,7													366,8
A la proportionnelle du territoire		27,3	450,5				25,5		15,5	189	86	14,5			348,7
Selon l'origine territoriale des Projets				66,8											29,2
Total	276	191	450,5	119,5	0	25,5	32,2	15,5	189	86	14,5	189	15,5	14,5	1 466,5

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES (2007-2013) – TABLEAU DE SYNTHÈSE

Répartition par domaine (ou fonction)													
	Agriculture	Tourisme	Grandes Fonctions Collectives (G.F.C.)	Armature urbaine			Accessibilité extérieure (ports, aéroport)	Valorisation Patrimoine culturel	Environnement			Total	
				Pôles urbains centre ville	Transp. collectifs	Transp. maritimes			Infrastr. numériques	Ressources naturelles	Energie		Risques
Agglomération foyalaise (concentration)			176,6 • Institut du sport • CHU • UAG	31,8 ANRU	183,3 TCSP		16,5 Port de Fort de France	26 Musées				434,2	
Nord et Sud de la Martinique (déconcentration)	117,6 + 125 (surcroît Feader)	40 les 4 EAT	28,2 Structures 3ème Age			37,7		18,3 • Fonds Saint Jacques • Vivé				366,8	
A la proportionnelle du territoire		63 Environn. de l'hôtellerie	20,4 Soutien Recherche et Formation						13 • Trans. Rade • Nord Martinique	107	88,3	54	348,7
Selon l'origine territoriale des Projets				29,2 • Projets urbains • FRAFU									29,2
Total	242,6	103	225,2	61	183,3	13	16,5	47,3	107	88,3	54	1178,6	

d) Commentaires

On présente d'abord une comparaison de synthèse entre les deux tableaux.

Comparaison quant aux domaines d'intervention (en millions d'euros arrondis)

	2000-2006	Différence		2007-2013
		en -	en + ¹⁾	
Agriculture et pêche	276	33		243
Tourisme	191	88		103
Valorisation du patrimoine culturel	15		32	47
Armature urbaine	212		83	295
- Pôles urbains et centres ville et bourgs	(67)	(6)		(61)
- Transports collectifs	(119)		(64)	(183)
- Transport maritime intérieur	(0)		(13)	(13)
- Informatique, numérique	(26)		(12)	(38)
Accessibilité extérieure	32	15		17
Environnement	289	40		249
Grandes fonctions collectives : éducation, beauté, sports	451	226		225
Total	1466	402	115	1 179

¹⁾ par rapport à 2007-2013

Comparaison quant à l'impact territorial (en millions d'euros arrondis)

	2000-2006	Différence		2007-2013
		en -	en + ¹⁾	
A la proportionnelle du territoire ou de la population	809	460		349
Selon la territorialité ascendante des projets	67	38		29
Agglomération foyale	151		283	434
Reste de la Martinique, Nord et Sud	439	72		367
Total	1466	570	283	1179

¹⁾ par rapport à 2007-2013

Cette double comparaison entre les deux périodes de programmation appelle 5 commentaires :

■ **Commentaire relatif à l'agriculture – pêche**

La priorité du S.A.R. envers le secteur primaire est confirmée d'un programme contractuel à l'autre. La diminution constatée est faible en valeur relative. En valeur absolue ce domaine reste, au travers des deux sexennats programmatiques, fortement doté.

■ **Commentaire relatif au tourisme**

La priorité affichée au S.A.R. de 1998 envers le secteur économique Tourisme est bien suivie dans la période de programmation 2000-2006. Les données relatives au sexennat qui vient de débiter marquent au contraire un certain fléchissement des politiques publiques contractuelles en sa faveur. On peut y voir trois explications :

- ✓ le secteur du tourisme marchand sur clientèles extérieures a régressé depuis son point haut de 1998 –époque du S.A.R. et de la préparation du DOCUP 2000-2006-. On peut comprendre que les pouvoirs publics accordent maintenant une priorité moindre à ces segments marchands et balnéaires du tourisme ;
- ✓ on verra infra que dès 1998-99 la vision du tourisme des décideurs martiniquais avait changé en mettant l'accent sur des dimensions plus culturelles, civilisationnelles et endogènes. Témoignent bien de ce nouveau regard l'augmentation sensible des actions / mesures relatives à la valorisation du patrimoine culturel ;

■ **Commentaires relatif aux politiques en termes d'armature urbaine**

La forte priorité affichée par le S.A.R. en faveur d'une armature urbaine plus forte, plus équilibrée a été bien prise en compte par les politiques publiques contractuelles 2000-2006. Elle l'est plus encore s'agissant des politiques contractuelles 2007-2013. Ce renforcement concerne particulièrement :

- ✓ la réalisation du transport collectif en site propre de l'agglomération foyalaise ;
- ✓ l'équipement numérique de l'île.

Les politiques urbaines –renforcement des centralités, espaces publics, politique de la ville- sont maintenues.

■ **Commentaire relatif aux domaines Grandes fonctions collectives et Accessibilité extérieure**

Le S.A.R. de 1998 constatait que *S'agissant des grands équipements² d'infrastructure (port, aéroport et production d'électricité) et de superstructures, la Martinique possède aujourd'hui plus que l'armature minimale et ne nécessite qu'améliorations et compléments.*

Les politiques contractuelles 2000-2006, il est vrai préparées dès 1997-1998, ont accordé une part très importante à ces grands équipements. Les politiques contractuelles qui valent et vaudront pour la période 2007-2013 sont mieux en phase avec ce constat et leur accordent une priorité moindre.

² D'intérêt régional.

Soit la synthèse suivante quand à la comparaison par grand domaine entre les programmes contractuels 2000-2006 et 2007-2013.

Comparaison qualitative des priorités entre grands domaines d'action ; 2007-2013 rapporté à 2000-2006	
Agriculture et pêche	Maintien
Tourisme	Baisse
Armature urbaine - transports collectifs - politiques urbaines	Augmentation (augmentation) (maintien)
Environnement	Maintien
Grands équipements	Baisse

■ **Commentaire quant à la répartition géographique**

L'agglomération centre apparaît plus favorisée par les politiques contractuelles présentes et à venir (2007-2013) que pendant la période 2000-2006.

La concentration géographique des efforts et priorités publics est incontestable : le transport collectif en site propre en est une illustration marquante. Mais on note aussi la concentration de la politique de la ville sur les programmes ANRU foyalais alors qu'entre 2000 et 2006 la mesure correspondante (12.4) n'était pas autant focalisée et explicitait même le soutien à la mise à la disposition d'experts par les intercommunalités du Nord et du Sud.

Il est vrai aussi que les importants programmes d'aide au tourisme marchand balnéaire ou de croisière de la période 2000-2006 allaient naturellement en faveur des territoires principalement du Sud où 3 des 4 E.A.T. sont localisées, mais aussi du Nord avec un E.A.T. et l'affirmation dans la mesure 1.4 du nécessaire soutien aux « unités touristiques » qui s'y implanteraient.

Dans ce sens la diminution des efforts en faveur de ces modalités de l'activité touristique représentent de fait une diminution de l'impact d'équilibre et de déconcentration des politiques contractuelles.

Certes on pourrait noter à contrario que l'accroissement de l'effort en faveur du patrimoine culturel de la Martinique représente, au delà des impacts de concentration qu'incarnent les musées soutenus pour la période 2007-2013, un aspect décentralisateur net avec les actions en faveur du centre de rencontres de Fonds Saint Jacques et Vivé (musée amérindien).

Quand le S.A.R. de 1998 évoque la nécessité d'une armature urbaine plus équilibrée les deux grands secteurs économique que sont l'agriculture-pêche et le tourisme sont naturellement de puissants contributeurs à ce rééquilibrage.

Au delà de ces analyses comparatives, on peut en s'attachant plutôt aux politiques contractuelles présentes et à venir 2007-2013 montrer en quoi elles contribuent ou non à la mise en œuvre des objectifs et orientations du S.A.R. 1998.

1.2. Les politiques contractuelles actuelles au regard du Référentiel du S.A.R. 1998

Les 9 observations suivantes portent successivement sur les objectifs relatifs :

- ✓ Aux secteurs économiques porteurs (filière agro-alimentaire et tourisme notamment),
- ✓ A l'armature urbaine et « en creux » la protection des espaces naturels et agricoles,
- ✓ Aux autres objectifs.

a) La mise en œuvre des objectifs relatifs aux secteurs économiques porteurs

Les secteurs désignés comme porteurs dans le S.A.R. 1998, étaient ceux de l'Agriculture (+ Forêt, Pêche et industries agro-alimentaires), du Tourisme et de l'Artisanat d'Art, auquel on substitue ce qui relève de la valorisation du patrimoine culturel.

Ils englobent donc tout ce qui relève de la mise en valeur des ressources liées à la géographie et à l'histoire de la Martinique et pouvant et devant donner lieu à valorisation marchande.

■ Les secteurs économiques « porteurs » : toujours portés !

Les politiques visant à la mise en valeur (largement « marchande ») des ressources liées à l'histoire et à la géographie de la Martinique pèsent 317,9 millions d'Euros soit 32% -un petit tiers- du total des politiques publiques contractualisées au titre du développement et de l'aménagement.

Cette proportion est significative et, à vrai dire, importante.

Elle est en majorité tournée vers les entreprises ou entrepreneurs individuels œuvrant dans des secteurs : hôteliers, « gîteurs », agriculteurs et pêcheurs : soit directement soit –s'agissant de l'agriculture- vers les éléments constitutifs de leurs fonctions et facteurs de productions (irrigation, équipements, actions de dépollution des sols, « modernisation » etc.).

Leur importance même amène à faire des commentaires complémentaires :

- Si ces secteurs sont bien sûr « porteurs », ils sont aussi contraints par le différentiel qui existe sur les marchés internationaux entre leurs structures locales de coût et le niveau des prix internationaux correspondants. Ils sont donc nécessairement porteurs aussi d'interventions publiques. A cet égard, des limites peuvent être imposées par les partenaires de la contractualisation.
- Les objectifs opérationnels du S.A.R. 1998 semblent toujours être poursuivis à l'horizon 2013.
- Ces politiques sont largement liées à l'Aménagement des espaces agricoles et des lieux pour le Tourisme. Le S.A.R. de 1998 l'avait bien identifié avec des orientations respectivement pour la surface agricole utilisée et les espaces d'aménagement touristique. Il apparaît à cet égard que les évolutions constatées contrastent avec les objectifs du S.A.R. 1998. Ce constat qui rejoint le commentaire précédent jette une lumière crue sur les politiques publiques d'aménagement.

■ Le secteur Tourisme

Le secteur du Tourisme est une des toutes premières « industries » mondiales, tel est également le cas pour l'économie française et assurément pour l'ensemble du monde caribéen.

Le poids des politiques publiques contractualisées en sa faveur est égal à 36 millions d'Euros (3,5% du total général), soit près de 7 fois moins que pour la filière agricole au sens large.

Voici un des secteurs « porteurs » identifiés au S.A.R. 1998 et qui est de fait « peu porté » par les politiques publiques contractualisées.

Concernant les objectifs correspondants du S.A.R. 1998 deux hypothèses sont envisageables:

- Les objectifs ont été atteints : il est donc concevable que le poids du Tourisme dans les politiques publiques de soutien aille progressivement en diminution,
- soit les objectifs du SAR ne sont plus à l'ordre du jour dix ans plus tard.

La réponse est double et contradictoire : en effet les objectifs fixés au S.A.R. de 1998 sont très loin d'être atteints, mais aussi, la priorité affichée alors en faveur du Tourisme a été revue à la baisse dès 1998.

Effectivement un an à peine après l'approbation par le Conseil Régional du S.A.R., le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Martinique (S.D.A.T., Réf 4) relativisait déjà la priorité affichée et ses modalités de mise en œuvre.

Ce schéma dont les premiers travaux ont été concomitants avec la fin de la démarche du S.A.R., avait donné lieu à un premier document de synthèse présenté publiquement en février 1998.

La démarche du S.D.A.T. de la Martinique a été reprise en septembre 1998 et a permis d'aboutir au document validé en 1999.

A cette occasion se sont révélées les attitudes ambivalentes (Réf 4, page 100) des martiniquais vis à vis de l'activité touristique. Il était affirmé que son développement était suspendu à la satisfaction de 3 conditions :

- ✓ L'adhésion aux principes du développement durable.
- ✓ L'affirmation d'une identité caribéenne et martiniquaise.
- ✓ La recherche de la cohésion sociale et de la réduction des inégalités (Réf. 4, page 100).

Dans ce contexte, il serait presque plus juste de dire que déjà en 1998 l'objectif opérationnel relatif au Tourisme avait profondément évolué.

Le Référentiel du S.A.R. 1998 doit être en fait considéré comme étant constitué :
Du S.A.R. 1997 (- Tourisme) + S.D.A.T. 1999

A ce titre, on comprend mieux qu'un des piliers de l'objectif opérationnel du S.A.R. 1998³ et du DOCUP 2000-2006 –la mise en place des 4 espaces (littoraux) d'aménagement touristique- n'ait pas encore connu en 2008 un vrai début de mise en œuvre.

³ Inclus dans son chapitre particulier valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M.)

b) La mise en œuvre des objectifs relatifs à l'armature urbaine

■ La grande place centrale foyale, première bénéficiaire

L'analyse du tableau de synthèse précédent permet de tirer deux principales conclusions :

- ✓ Les quatre communes de l'agglomération centre (CACEM), tous domaines concernés, conservent la primauté des investissements (434,2 M€, soit 37%)
- ✓ Le reste du territoire concentre autant d'investissements mais répartis sur 30 communes.

Le ratio de 3 à 1 –au minimum- surpasse nettement les ratios comparables relatifs à la surface, à la population et aux emplois.

Ratios C.A.C.E.M. / Reste de la Martinique			
Crédits	Surface	Population	Emploi
3/1	0,2/1	0,75/1	1,4/1

Cette suprématie est la conséquence du poids spécifique de trois lignes de programmation :

- ✓ Le transport en commun en site propre (183 millions d'Euros) évoqué au S.A.R. 1998 et initié dès 2000 dans le cadre du DOCUP 2000-2006.
- ✓ Les nombreux et importants programmes relatifs à des grands équipements relevant des grandes fonctions collectives (G.F.C.) et implantés dans l'agglomération foyale: l'Institut du Sport, le Musée des civilisations amérindiennes des petites Antilles, le Musée martiniquais d'art moderne et le C.H.U. La Meynard.
- ✓ Le programme ANRU consacré spécifiquement à Fort de France et pesant à lui tout seul à peu près autant que tous les programmes de soutien aux projets urbains.

■ Métropolisation en cours, mais quelle place pour les villes moyennes, bourgs et quartiers urbains ?

Une armature urbaine par construction est une répartition non égalitaire des hommes, des activités et des équipements dans l'ensemble d'un territoire donné. Les éléments essentiels ou « rares » en termes d'équipements et de services ne peuvent pas être dupliqués et sont rassemblés dans la place centrale dite de rang 1. Les équipements et services de moindre ampleur à territoire de desserte inférieure sont alors situés dans les villes d'appui de l'armature urbaine dites de rang 2 et 3.

A ce titre, la suprématie de Fort de France et de son agglomération est logique, pertinente : elle concorde avec ce que disait le S.A.R. 1998 qui n'entendait pas, à juste titre, « déshabiller l'agglomération centre pour habiller les autres villes de la Martinique ». La logique de toute armature urbaine est l'équité territoriale des services rendus et non pas leur égalité.

Ainsi, dans l'optique de la mise en place d'une armature urbaine plus équilibrée, les objectifs du S.A.R. 1998 ne paraissent qu'imparfaitement mis en œuvre :

- ✓ Le mouvement vers la métropolisation –organisation d’une grande place centrale à l’aménagement harmonieux- progresse.
- ✓ Les secteurs porteurs liés à la géographie et aux avantages comparatifs de l’île, agro-alimentaire surtout, le tourisme visiblement moins- continuent à bénéficier d’importants soutiens.
- ✓ Mais les villes de rang 2 et 3 identifiées au S.A.R. 1998 ne bénéficient qu’imparfaitement des politiques contractualisées. Leur population s’accroît fortement quand elles sont proches de l’agglomération foyale (Ducos et Rivière Salée au sud, Le Robert à l’ouest, Case Pilote au nord) mais leur dotation en équipements, services et zones d’activité –autres que commerciales- ne suffit pas encore à les positionner comme villes d’appui de l’agglomération centre.

Les politiques contractuelles semblent être en contradiction avec les objectifs affichés dans le SAR 1998 et les besoins. La grande place centrale martiniquaise reste une importante bénéficiaire tout comme les espaces ruraux et naturels, au détriment du reste de l’armature urbaine régionale, notamment les villes moyennes et les quartiers urbains.

Ceci ne va pas sans conséquences pour les politiques s’agissant des réseaux de transport.

■ **La mise en œuvre des objectifs relatifs aux infrastructures et services de transports déplacements (les arcs)**

L’armature urbaine évolue mais s’agissant des principaux générateurs de déplacement, équipements, activités, nœuds de transport et outillage de l’inter modalité, elle a tendance à plus se concentrer. L’armature urbaine « rééquilibrée » peine à être mise en place.

Par ailleurs, la tendance bien établie et conforme aux modes de vie martiniquais identifiés dans le S.A.R., favorisant l’urbanisation diffuse, semble se poursuivre.

Enfin, les objectifs, peut être trop ambitieux ou politiquement et socialement délicats, visant à promouvoir les transports maritimes de personnes et de marchandises et à mettre en place une authentique organisation du service public des transports interurbains n’ont pas encore en 2008 pu être mis en œuvre.

Tous ces facteurs contribuent à la persistance de la situation très négative des conditions de transports déplacements, situation qui affecte d’abord les martiniquais dans leur vie quotidienne mais aussi la mise en place de cette armature urbaine plus équilibrée prônée par le S.A.R. Les mauvaises conditions d’accessibilité, en temps de fréquence et confort de parcours, vers les supposées ou proclamées villes de rang 2 et 3 sont des handicaps très forts.

■ **Le faible mise en œuvre d’un objectif : le resserrement urbain**

Les Schéma d’Aménagement Régionaux valent directive territoriale d’aménagement (D.T.A.) et peuvent produire des orientations prescriptives quant à l’urbanisme au travers notamment du principe de compatibilité entre le S.A.R. et les documents d’urbanisme locaux (SCOT, PLU et à l’époque POS).

Le S.A.R. 1998, énonce bien la volonté d’une urbanisation résidentielle moins diffuse, qui devait ainsi favoriser le resserrement urbain au profit des centres des villes, bourgs et quartiers urbains.

Cependant ce souhait d'ordre politique ne se trouvait pas vraiment relayé par des orientations prescriptives du type densités minimales, distinction entre constructions autorisées ou non ou espaces prioritaires d'aménagement.

Ce contenu matériel était présent au titre des espaces proches du rivage dans le cadre du S.M.V.M. mais se cantonnait à cette catégorie d'espace, certes importante mais limitée.

Le S.A.R. 1998 définissait deux grandes enveloppes d'espaces dont la surface totale ne devait pas varier : 40 000 hectares agricoles et 22 000 hectares naturels. Cela induisait donc que 62 000 hectares devaient être préservés de toute forme d'urbanisation, soit près de 60% du total de l'île.

La mise en œuvre d'un objectif ainsi défini s'apparente à une démarche difficile, sans une appropriation totale par les POS ou les PLU. Les données récentes corroborent cette affirmation (évaluation de la surface agricole utilisée, consommation d'espaces le long des routes et sur les pentes des mornes), mais doit être nuancée dans l'espace SMVM qui assigne au SAR un rôle plus précis.

c) La mise en œuvre des objectifs dans le domaine de l'Environnement

Si le SAR de 1998 peut être considéré comme précurseur, la question environnementale n'y a pas une visibilité forte, ce qui correspond à la prise conscience émergente de l'époque.

- ✓ Les 3 orientations majeures mises en avant dès l'introduction (page 5 du SAR) et au chapitre II (page 89) mentionnent les dimensions « Armature urbaine, Réseaux de communication et les Espaces nécessaires pour permettre le développement des secteurs porteurs », sans pour autant, dans le dernier cas, mentionner les espaces et ressources naturelles.
- ✓ Cependant, au delà de l'enjeu humain et social et de l'enjeu économique, le S.A.R. est également placé sous l'enseigne de « l'enjeu écologique, qui est de concilier les usages concurrents d'un espace réduit et fragilisé » (P89).
- ✓ Au delà de cette déclaration de principe quelque peu défensive, la section II du chapitre II, Traduction spatiale : le parti d'aménagement du S.A.R. et les prescriptions, est « économe » en prescriptions et orientations.

Il est fait référence aux 22 000 hectares d'espaces concernés à un titre ou un autre par la législation et réglementation relatives à la protection de l'environnement.

Dans ce cadre où il est reconnu que l'urbanisation diffuse est importante, il est spécifié que ces espaces feront l'objet de mesures de protection visant à en assurer la protection : reboisement, réintroduction d'espèces endémiques... et support des actions d'animation et de mise en valeur décrites dans la Charte du Parc Naturel Régional de la Martinique (P.N.R.M.).

Cependant un ensemble aussi important que celui des ressources naturelles (Eau, Energie, élimination des déchets, ressources en matériaux) et de la prévention des risques est traité dans le chapitre des politiques d'accompagnement de manière très synthétique (comme il convient pour un chapitre annexe) :

- ✓ Le S.A.R. 1998 n'apporte aucune plus-value au domaine de l'Environnement : il additionne les hectares d'espaces protégés et exprime l'intention qu'ils restent protégés. En résumé les espaces et ressources naturelles ne constituent pas une ressource locale contributive au développement.
- ✓ Mais par ailleurs, le S.A.R. 1998 ne déroge pas au contenu matériel qui était celui de telles démarches dans le milieu des années 90. Il serait abusif de juger un document principalement conçu au milieu des années 90 avec les critères de la deuxième moitié des années 2000, trois ans par exemple après la transcription en législation française de la directive européenne sur l'évaluation environnementale.

Les politiques publiques d'aujourd'hui sont à cet égard bien différentes, comme en témoigne l'importance du soutien aux politiques environnementales au sein des politiques contractualisées en 2007 sur les deux périodes 2000/2006 et 2007/2013 entre l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général :

- Mesures explicites : 276,2 millions d'Euros, puis 250 millions d'Euros
 - Mesures incluses dans d'autres axes et programmes : une part significative des lignes d'action du P.O. Feader ont une dimension environnementale nette en soutenant toutes les démarches visant à promouvoir une agriculture mieux compatible avec la protection des ressources et milieux naturels.
- Le domaine de l'environnement : une mise en œuvre qui dépasse le S.A.R. de 1998

Sans fournir un chiffre précis, il est avéré que plus du 1/4 du total des ressources financières disponibles des politiques contractuelles, est consacré au domaine de l'Environnement lato sensu.

d) Synthèse

La mise en œuvre des objectifs du S.A.R. 1998 analysée au travers des politiques contractuelles actuelles (2007-2013) est synthétisée dans le tableau qui suit :

Finalement, les politiques contractuelles d'aujourd'hui dépassent nettement les objectifs, timides, du S.A.R. de 1998.

**LA MISE EN ŒUVRE DU S.A.R. DE 1998 ANALYSEE AU REGARDS
DES POLITIQUES PUBLIQUES CONTRACTUELLES ACTUELLES**

Objectifs du S.A.R. de 1998	Faible	Moyenne	Forte	Au delà
Les espaces nécessaires aux secteurs porteurs de développement <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture 	La SAU a diminué fortement		Le soutien est confirmé	
<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme 	Les E.A.T. en attente de réalisation		Objectifs révisés à la baisse SDAT 1999	
L'armature urbaine forte et rééquilibrée <ul style="list-style-type: none"> • Centre agglomération : excellence et qualitatif • Rééquilibrage vers les villes de rang 2 et 3 • Un habitat moins diffus, un mitage réduit 	Cf. la SAU	OUI en population, moins en dotations de centralité	Le soutien est confirmé	Le TCSP évoqué au SAR est largement soutenu dans politiques des années 2000
Environnement <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les 22 000 hectares d'espaces naturels 				Les politiques ont beaucoup changé (Energies renouvelables)

Ce tableau suscite les deux observations suivantes :

- Similitude des diagnostics à 10 ans d'intervalle : un appel au changement

Les diagnostics « stratégiques » du Contrat de Projet (Réf 1) et du programme opérationnel Feeder (Réf. 2) sont troublants à plusieurs titres :

- ✓ En effet il stipule que « la croissance démographique soutenue favorisant les phénomènes de pression anthropique, qui se traduisent par le mitage du territoire et des déséquilibres dans l'armature urbaine, renforcés par des infrastructures de transport saturées ». Et cela alors que sept pages plus loin, le même diagnostic évoque le « vieillissement de la population » (Réf 1).
- ✓ « La Martinique conjugue un habitat rural dispersé, marqué par une tendance forte à la dévitalisation des bourgs, un déséquilibre nord / sud, avec des pôles urbains majeurs caractérisés par une polarisation de la population. Ce déséquilibre dans l'armature urbaine est propice à l'émergence de territoires sensibles concentrant les fragilités » (Réf 2).

S'agissant de l'Aménagement, de tels constats 10 ans plus tard, constituent un appel au changement :

- Soit par le biais d'objectifs opérationnels,
- Soit par des outils et des leviers de mise en œuvre allant au delà de ceux rassemblés dans les politiques contractualisées avec l'Etat et l'Union Européenne.

- La mise en œuvre « au delà » des objectifs du S.A.R. de 1998 : une autre force de changement

Dans le domaine de l'Environnement, l'écart entre le propos et les propositions du S.A.R. de 1998 et la mise en œuvre au travers des démarches de politiques contractualisées est très important.

Cet appel à un certain renouvellement est renforcé par la prise en compte de faits nouveaux, de tendances émergentes et de « visions » renouvelées.

2. Ruptures et attitudes renouvelées

2.1 Trois ruptures

Dans le langage de la prospective une rupture est un brusque changement de tendance presque de paradigme caractérisé par son caractère inattendu, sinon prévisible, et l'importance des conséquences qu'elle entraîne.

Dans une logique de rétro-prospective de 1998 à 2008 trois ruptures fortes sont survenues.

2.1.1 Rupture dans le domaine de l'Agriculture

Le phénomène chlordécone, pollution de long terme des sols suscitée par les intrants phytosanitaires abondamment utilisés à l'époque de la « révolution banane », a contribué à révéler les limites du système de l'agriculture intensive d'exportation incarnée en Martinique par la culture de la banane.

L'importance des surfaces concernées (des milliers d'hectares) leur localisation dominante dans le Nord de la Martinique composante territoriale en difficulté de développement, l'ampleur de la population concernée (près de 10 000 actifs) et pourrait-on ajouter le niveau élevé depuis tant d'années des efforts publics en faveur de la banane martiniquaise... se conjuguent pour que le tout constitue un possible changement de paradigme. Changement d'autant plus possible que l'organisation commune du marché de la banane ne cesse de se voir dépouillée de ses caractéristiques protectrices essentielles.

Voici une composante importante des secteurs porteurs de développement vis-à-vis de laquelle demain le diagnostic et les objectifs ne pourront pas être les mêmes que ceux du passé récent.

Par ailleurs, à un niveau plus général, la SAU ne cesse pas de diminuer : - 6000 hectares entre 2000 et 2006.

Certes, les 40 000 hectares d'espaces agricoles, de protection forte ou à vocation agricole, ne sont pas aisément comparables aux hectares de surface agricole utilisée, mais néanmoins les quelques 600 hectares de SAU perdues annuellement depuis 2000, sans remettre en question l'orientation du SAR de 1998, posent le problème de la mise en œuvre de cette dernière à travers la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux.

2.1.2 Rupture dans le domaine du Tourisme

Le S.A.R. de 1998 avait été révisé dès 1998. Le secteur du Tourisme était alors certes toujours considéré comme porteur de développement, mais les volontés de le développer sous les formes du séjour balnéaire et de la croisière, alors en forte croissance, avaient fléchi : la priorité forte au Tourisme n'était déjà plus à l'ordre du jour un an après l'adoption du S.A.R. de 1998.

Par contre, la contraction très forte de l'économie touristique depuis son point haut de 1998 est inattendue : « le secteur du tourisme connaît une reprise progressive de l'activité après avoir traversé une crise profonde ». Il existe un fort contraste entre les plus d'un million de visiteurs (séjours + croisières) comptabilisés en 1998 et les 700 000 visiteurs enregistrés en 2005. Ces derniers sont très éloignés de l'objectif affiché dans le S.D.A.T. de la Martinique, à savoir 1,2 million à l'horizon 2012. Les objectifs correspondants relatifs aux capacités d'hébergement, à l'aménagement de pôles touristiques sont évidemment à l'heure de la révision eux aussi.

2.1.3 Rupture démographique

Une projection démographique n'est pas une prévision dit souvent l'INSEE. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles sont élaborées plusieurs projections selon les hypothèses faites sur l'évolution à moyen terme des variables démographiques essentielles : taux de fécondité et quotients d'émigration et d'immigration.

Le S.A.R. de 1998 mentionnait les différentes projections en vigueur au milieu des années 90 et assez classiquement fondait l'évaluation des besoins humains sur une combinaison entre l'hypothèse moyenne et l'hypothèse haute.

La Martinique se donne pour objectif d'accueillir au moins 480 000 habitants en 2015 (page 93) soit (calculs à la page 17) un chiffre de population situé, à l'horizon 2010, entre 456 000 et 497 000.

Moins encore que les usages de l'espace, la démographie peut se planifier ; les résultats constatés sont le fruit d'un très grand nombre de décisions individuelles peu influencées par les éléments du contexte politique et administratif.

En 2006, date de la dernière évaluation d'ensemble de l'INSEE, la Martinique compte 399 000 habitants avec un accroissement naturel au rythme de 0,72% par an et un solde migratoire légèrement négatif. Le taux annuel de progression est égal à +0,6% soit exactement la valeur atteinte en

COMPARAISON PROJECTIONS S.A.R. 1998 / RESULTATS CONSTATES

Maquette démographique S.A.R. de 1998		Population constatée et prolongée en 2010	
Hypothèse moyenne 2010	456 000	Population au 1er janvier 2006	399 000
Hypothèse haute 2010	497 000	Taux de croissance annuel	0,6%
		Population anticipée en 2010	409 000

Métropole, mais aussi une valeur un peu inférieure à celle de la Guadeloupe et très inférieure aux valeurs atteintes en Guyane et à La Réunion.

A l'horizon 2010, au regard de la maquette démographique privilégiée par le S.A.R. de 1998, il va "manquer" au moins 47 000 habitants : 409 000 – 456 000.

2.2 Attitudes nouvelles

Depuis l'époque du S.A.R. de 1998 et celle des politiques contractuelles qui ont immédiatement suivi avec le DOCUP 2000-2006, « l'esprit public » en Martinique a sensiblement évolué. A l'heure du bilan du S.A.R. actuel, les attitudes c'est-à-dire les fondements des lignes d'action politiques pour demain sont profondément renouvelés.

Cette dynamique d'évolution peut être analysée et appréciée à partir des documents suivants :

(Réf 5)	Conseil Régional – Schéma Martiniquais de développement économique – Entreprendre la Martinique ; 2007.
(Réf 6)	Parc Naturel Régional de la Martinique (P.N.R.M.) – Révision de la Charte du Parc ; oct. 2007 Avant Projet ainsi que 5 autres tomes (avec l'aide des cabinets ACT Consultants, ACER, Campestre et Contrechamp).
(Réf 7)	Ville de Sainte Anne – Agenda 21 :Programme d'action globale ; 2004 (avec l'aide d'Emmanuel Leguy et J.Ph. Pinceau Clusel)
(Réf 8)	DIREN – Profil environnemental de la Martinique ; avril 2000 (avec l'aide de B.R.L. Ingénierie)

Le document relatif au Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Martinique a été prémonitoire.

Les attitudes nouvelles se fondent sur un diagnostic franchement négatif et s'incarnent en concernant quatre domaines d'action : l'agriculture, le tourisme, l'environnement et la culture.

2.2.1 Un diagnostic plutôt négatif

Le schéma martiniquais de développement économique (S.M.D.E., Réf 5) brosse un tableau qui présente un contraste fort avec celui nettement plus nuancé des documents relatifs aux politiques contractuelles (Réf 1,2 et 3) :

Les citations suivantes en témoignent (pages 6 à 15) :

- « Un développement économique non maîtrisé (c'est-à-dire essentiellement exogène) »
- « Des mutations environnementales non anticipées, sur le foncier et les écosystèmes »
- « Un développement humain raté... marginalisation des populations... dans ce contexte de non-développement ».

A partir de ces constats, le S.M.D.E. appelle à « impulser une dynamique de changement » en adoptant un nouveau modèle de développement en rupture avec « l'actuel modèle qui se pose encore trop souvent sous l'angle (exclusif) économique et technologique en minorant l'angle humain (soit) de nouvelles manières d'être et de faire ».

Les diagnostics respectivement socio-économique, environnemental et culturel réalisés à l'occasion de la démarche de révision de la charte du P.N.R. de la Martinique sont moins tranchés mais rendent compte aussi de perceptions et de réalités négatives.

Clairement, en 2008 certains des louables objectifs du S.A.R. de 1998 restent à mettre en œuvre. Une remise en cause du modèle de développement est à l'ordre du jour, portée par de nouvelles attitudes.

2.2.2 De nouvelles attitudes : vers un nouveau modèle de développement ?

▪ **Vers un nouveau modèle de développement ?**

Le « fil rouge » qui parcourt les documents récents référencés au début de cette section peut être résumé en une phrase et 3 mots :

- La phrase : un développement fondé d'abord sur la valorisation des ressources propres de la Martinique ! Ressources naturelles et culturelles (au sens large) plus décisives que la croissance (Réf 5, page 25).
- Les trois mots : endogène – distinctif – marché. A comprendre de la façon suivante : la structure des coûts et donc des prix des biens et services produits en Martinique est telle que pour des produits banalisés, ils trouvent difficilement leurs débouchés sur les marchés internationaux et ce d'autant plus que les-dits marchés sont de moins en moins régulés.

Dès lors, et si on fait l'hypothèse que la logique de marché ne cessera point de s'exercer, l'enjeu est de parvenir à conférer une plus value aux productions locales de biens et services, c'est-à-dire une distinction.

Ce caractère distinctif se fondera sur la qualité et l'attractivité des ressources locales – endogènes- léguées par l'histoire et la géographie : « la terre, la mer et l'homme créole » comme il est à peu près dit dans la (SMDE, Réf 5).

Ainsi dotés d'une plus value de distinction équivalent à un label géographique, les biens et services produits en Martinique trouveront leur juste place sur les marchés internationaux sans compter qu'ils seront le fer de lance d'une reconquête du marché intérieur.

Cette « vision » s'incarne plus particulièrement s'agissant des domaines de l'agriculture, du tourisme, de la culture et de l'environnement. On en rend compte ci-dessous de manière synthétique en s'appuyant sur des citations caractéristiques des documents référencés 5, 6 et 7.

▪ **Attitude nouvelle dans le domaine de l'agriculture**

- ❑ Vers le développement d'une agriculture durable, désignée aujourd'hui comme « l'agriculture raisonnée ».
- ✓ Réf 7 – « Au demeurant, l'état de l'environnement de l'île, la raréfaction de disponibilités foncières et de la ressource en eau conjuguées à la crise de débouchés traditionnels à l'exportation devraient conduire les pouvoirs publics, appuyés par l'Europe, à aider durablement ce type de production ».

Ce qui vaut pour l'agriculture devrait valoir pour l'aquaculture marine, « dans la grande majorité des cas il s'agit d'installations de type industriel largement contestées sur le plan écologique » du fait « de leur mauvais rendement énergétique et des pollutions généralisées » (page 51).

- ✓ Réf 6 – « Sachant que l’impact environnemental des cultures d’exportation est très fort, il s’agit pour le Parc d’encourager la diversification agricole. Celle-ci devra répondre à une double attente:
 - une demande de diversité des produits cultivés localement, qui émane des consommateurs ;
 - une recherche de diversification sur des niches à forte valeur ajoutée, souhaitée par les producteurs (authenticité, qualité environnementale...).

□ Vers une agriculture plus diversifiée et mieux tournée vers le marché local.

- ✓ Réf 5 – « L’agriculture, définie comme une activité du secteur primaire visant principalement à satisfaire la subsistance des populations au travers de produits bruts ou transformés, a rempli en Martinique cette fonction de manière marginale. En effet, l’activité agricole s’est essentiellement tournée vers l’exportation à l’état brut, laissant peu de place à une transformation balbutiante. Si l’écoulement par la vente directe reste l’un des moyens le plus privilégié et le plus apprécié (paiement immédiat, absence d’intermédiaires), l’évolution des modes de consommation et l’objectif d’une augmentation des quantités produites, plaident en faveur du recours à l’agro-transformation ».

▪ **Attitude nouvelle dans le domaine du tourisme**

□ Vers un tourisme patrimonial labellisé.

- ✓ Réf 5 – « La marque, le label outil de différenciation, permettra de réorganiser l’activité touristique en fonction des spécialisations qui en auront émergé. Les nouvelles spécificités agricoles, scientifiques, industrielles, environnementales, logistiques dégagées, désormais estampillées avec un écolabel, devraient se distinguer par leur niveau de qualité, assurant un attrait spécifique pour un tourisme jusque là ordinaire ». « Les produits touristiques de base, comme la croisière, la plaisance ou le tourisme d’affaires s’en trouveront alors revivifiées, car différenciées, dans un contexte géographique naturellement voué à l’uniformité ».
- ✓ Réf 6 – « Le Parc devra être l’un des fondateurs d’une nouvelle « culture touristique », mieux intégrée et plus respectueuse des milieux. Aussi, de nouveaux produits et pratiques, axés sur les ressources patrimoniales de la Martinique et favorisant les partages d’usages entre habitants, touristes et entreprises artisanales locales, devront être identifiés, soutenus et promus ».

- **Attitude nouvelle dans le domaine de l'environnement**

- ❑ Mieux valoriser les ressources environnementales

- ✓ « Réf 5 – Aujourd'hui, le défi consiste à construire, à partir de ces atouts naturels, des filières créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois, susceptibles de réduire à terme le niveau de dépendance structurelle.

Génératrices par ailleurs d'activités connexes dans des domaines variés (recherche, technologie, ingénierie, administration...), ces nouveaux savoirs faire devraient participer à une meilleure articulation du tissu productif.

Cette ambition se décline autour de cinq actions clés :

- produire de l'énergie à partir des atouts naturels
- valoriser la biodiversité
- redécouvrir l'eau
- faire des risques une opportunité
- faire de la gestion des déchets une opportunité ».

- ❑ Un périmètre accru pour le P.N.R. de la Martinique

- ✓ Réf 6 – « Toute la côte sud-atlantique et le centre sud intègrent le nouveau zonage. Cela permet de définir un nouvel espace de travail, avec deux grands enjeux auxquels la future charte doit répondre :

- La sauvegarde du littoral atlantique (forêt domaniale littorale, îlets), notamment en terme de paysage (succession de pointes et d'anses, fonds blancs, îlets, récifs coralliens), face aux pressions liées à la fréquentation touristique de l'urbanisation.

- Le devenir des mornes de cette zone. Ces forteresses naturelles, riches d'un point de vue faunistique et floristique, très intimement liées à l'histoire du peuple martiniquais, sont aujourd'hui soumises à des pressions urbanistiques de plus en plus fortes ».

- **Attitude nouvelle dans le domaine culturel**

- ❑ Elaborer une nouvelle politique culturelle

- ✓ Réf 5 – « L'ouverture extrême de la Martinique sur l'extérieur véhiculée par des vecteurs et des prescripteurs uniformisés se traduit progressivement par l'anesthésie de la conscience martiniquaise et, avec elle, de ses valeurs et de sa culture. C'est dans ce vide que doit se dégager et survivre l'identité culturelle martiniquaise.

Il importe aujourd'hui, dépassant l'idée reçue majeure selon laquelle, dans l'inconscient collectif martiniquais la culture est un passe temps, qu'une initiative politique forte soit lancée pour faire de « la politique culturelle un élément clé de la politique éducative ».

L'ensemble de ces attitudes ou postures nouvelles relatives aux traditionnels secteurs porteurs, l'agriculture et le tourisme et aux secteurs porteurs nouvellement identifiés, l'environnement et la culture, sont autant de contributions et de dimensions constitutives du nouveau modèle de développement fondé sur la valorisation distinctive des ressources martiniquaises, endogènes en d'autres termes.

Etude réalisée dans le cadre du programme partenarial 2008 de l'ADUAM

Direction d'étude :
Joëlle Taïlamé

Coordination et cahier « Terres agricoles » :
Damien Théodose

Cahiers « Développement de l'urbanisation » :
**Gaëlle Dupuy,
Myrlène Blacodon**

Cahier « Armature urbaine » :
**Gaëlle Dupuy
Elsa Garnier,
Christophe Clairis**

Cartographie :
**SIG ADUAM,
Cénia Borrero**

Entretiens, recherches documentaires :
**Anne Petermann
Maryse Dijon**

Recherches documentaires :
**Cristelle Sorel,
Guy Lafontaine,
Christophe Denise,
Johan Chérubin-Jeannette**

Collaboration extérieure politiques publiques et relecture :
Hervé Huntzinger (Agence Tetra)